Le droit à la communication
Fapt la cgt

LE CHRONO SCOPE

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
http://www.cgt-fapt.fr - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 16
Avril 2015

La parole aux salariés !

Les 9 et 10 juin prochains, les salariés de Chronopost vont renouveler leurs représentants locaux et nationaux (DP et CE) pour 4 ans. C'est un des rares moments démocratiques de la vie des salariés. Ceux-ci doivent s'en saisir et notamment les chefs d'agence qui pour la première fois vont pouvoir voter pour le CE. La CGT a écrit à tous les chefs d'agence pour les inviter à s'engager car cette population particulièrement sous pression doit être mieux représentée. Plus généralement, les salariés doivent être davantage écoutés lorsque par exemple ils dénoncent des dysfonctionnements comme c'est le cas aujourd'hui avec l'optimisation de la distribution. Pour la première fois des salariés sous-traitants ont fait grève à Versailles et à Rungis pour dénoncer cette optimisation à marche forcée et la situation dégradée qu'elle entraîne pour eux *(article ci-contre)*.

Chronopost a tout à gagner à entendre davantage ses salariés !

Exprimez-vous, ET...

Votez le 9 et 10 juin prochain !

Salariés sous-traitants & salariés moyens propres & intérimaires

TOUS SOLIDAIRES !

L'optimisation et la livraison sur RDV en question ...

La Direction impose en ce moment à marche forcée la mise en place de l'optimisation. Les dysfonctionnements remontés par les chauffeurs et les équipiers supports sont nombreux.

En vrac voici quelques aberrations rencontrées, notamment quand le nombre de points dépasse un certain seuil :

- passer plusieurs fois dans la même rue, zapper des précoces,
- proposer des itinéraires absurdes (logiciel Maps non mis à jour),
- sans parler des pénalités supplémentaires pour les sous-traitants,
- des temps de livraison qui s'allongent (mais pas la rémunération),
- ou bien de la déqualification du métier qui réduit le chauffeur à un simple robot dans lequel il peut se sentir dévalorisé.
- .....

Il est temps que la Direction écoute davantage toutes ces remontées d'info et agisse en fonction !

Vos élus CGT ont déjà interpellé et alerté la Direction de cette situation le mois dernier lors du CE de mars en proposant des améliorations. Les chauffeurs dit « experts », doivent pouvoir garder leur autonomie et ainsi leurs compétences. Ils sont capables de respecter les créneaux de livraison sans suivre machinalement l'optimisation imposée. On doit leur faire confiance et leur laisser cette autonomie.

La Direction aurait eu tout à gagner à écouter davantage ces remontées de chauffeurs et de la CGT ! Cela aurait peut être permis d'éviter des grèves massives de sous-traitants à Versailles ou à Rungis !

Vos élus CGT ont à nouveau demandé à porter ce point à l'ordre du jour du CE d'avril. Nous avons aussi demandé à traiter le projet de livraison sur rendez-vous qui prévoit des livraisons jusqu'à 22 heures et 20h le samedi et qui entraînera donc des réorganisations. La Direction a accepté ces points mais en les décalant au CE de Mai. .... A suivre... de près !

CLASSIFICATION

Êtes-vous au bon niveau ?

D'une agence à l'autre, pour un même poste on peut être classé différemment. Cela peut avoir un impact négatif sur la rémunération et notamment sur la prime d'ancienneté qui varie selon les classe A,B, C, D, E.

Quelques exemples :

♦ **Chauffeur :**

De plus en plus la Direction classe ces salariés au niveau trieur-chauffeur classe A alors que le métier de chauffeur commence au niveau B. Dès que vous êtes polyvalent sur les tournées et autonome sur la prépa distri ce poste doit être classé en C.

♦ **Équipier support :**

On démarre au niveau B et lorsqu'on est polyvalent on passe au niveau C. En réalité de nombreux EQS reste au niveau B malgré leurs polyvalences.

♦ **Trieur :**

Ce poste (classé A ou B) doit être classé en B dès lors que le trieur effectue des tâches d'export ou ponctuellement de régulation ou de support.

♦ **Secrétaire ou assistante d'agence ?**

Le poste de secrétaire est classé en C mais dès que l'on effectue les tâches RH de la gestion du personnel, il doit être classé en D. Trop souvent des secrétaires effectuent ces tâches mais reste au niveau C.

Que faut-il faire ?

⏭ Se procurer sa fiche de poste et vérifier que les tâches effectuées correspondent. **N'hésitez pas à solliciter vos DP ou la CGT pour l'obtenir et agir.**

⏭ Si vous êtes sous-classés, vous pouvez exiger l'obtention de la classe supérieure, par exemple lors de votre entretien annuel. Si vous n'obtenez pas satisfaction contactez un représentant CGT.

Dans de très nombreux cas la CGT est intervenue auprès de la Direction et a obtenu des reclassifications au niveau supérieur.

Alors n'hésitez pas, contactez nous !

Élections DP et Comité d'entreprise : Mode d'emploi

DP et CE, à quoi ça sert ?

♦ Les Délégués du Personnel ont pour mission principale de veiller au respect des droits des salariés (rémunération, classifications, horaire/amplitude, santé/sécurité, congés, formation, sanctions, etc...).

♦ Le Comité d'Entreprise a un rôle de vérification économique, sociale et financière sur tout ce qui touche à la marche de l'entreprise. Il est informé et consulté sur ces points. Il gère aussi les œuvres sociales.

Comment ça va se passer ?

Selon la loi, que l'on soit candidat DP ou CE, le premier tour est réservé aux candidats présentés par les syndicats, les « sans étiquettes » ne peuvent pas se présenter au 1er tour.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 mai. C'est le délégué syndical central qui valide et remonte l'ensemble des candidatures.

Les élections se dérouleront les 9 et 10 juin sur site, de façon électronique. Les sous-traitants manutentionnaires sont électeurs et éligibles en DP.

Un 2ème tour n'est organisé que si le quorum n'est pas atteint, c'est-à-dire si plus de la moitié des électeurs n'a pas exprimé son suffrage (peu probable, notamment au CE)

Ces élections serviront aussi à mesurer la représentativité de chaque syndicat pour les 4 ans à venir.

LE 9 ET 10 JUIN JE NE ME TAIS PAS, JE VOTE ! ...

Il est donc essentiel de choisir le bon syndicat, celui qui aura le plus de poids dans les négociations de ces 4 prochaines années *(Intéressement, NAO, classifications...).*

Loi sur la Pénibilité au travail : Où en est-on à Chronopost ?

La Loi N°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur les réformes des retraites impose de négocier un accord d'entreprise ou un plan d'action pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilités étant ou ayant été exposés à des risques professionnels.

Ces risques sont susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé des salariés.

La loi du 20 janvier 2014 impose la création du compte personnel de prévention de la pénibilité.

Quels sont les facteurs de pénibilités existants à Chronopost?

- Le travail de nuit,
- Le travail répétitif,
- Le travail en équipes successives alternantes,
- La manutention manuelle,
- Les postures pénibles,
- Les vibrations mécaniques,
- Les températures extrêmes,
- Le bruit.

Les trois premiers critères s'appliquent dès janvier 2015, les autres au 1er janvier 2016.

Le salarié exposé bénéficie d'un compte épargne pénibilité avec octroi de points en fonction de l'exposition.

C'est à l'employeur de mesurer cette exposition et de la déclarer chaque année à l'administration. Il devra aussi s'acquitter d'une cotisation supplémentaire en fonction du nombre de salariés exposés.

Ces points peuvent servir à financer des formations, à réduire le temps de travail ou à financer un départ en retraite anticipé.

Les salariés se verront aussi communiquer chaque année le décompte des points acquis et ils auront la possibilité de le contester.

Tout cela reste encore à préciser.

Vos élus CGT sont intervenus au CE d'avril.

La Direction s'est engagée à présenter un plan d'action au CE de juin.

Appel à candidatures

Le 9 et 10 juin 2015, par vote électronique dans un bureau de vote dans votre agence ou par correspondance pour les absents à ces dates, les salariés de Chronopost vont élire conjointement leurs délégués du personnel (DP) et leurs représentants au Comité d 'Entreprise (CE).

Nous vous proposons d'être ACTEURS et porteurs de propositions.

Être élu du personnel, c'est avant tout porter les réclamations, les aspirations mais aussi les inquiétudes des salariés et les défendre auprès de la direction.

Dans un contexte difficile, il convient que chacun joue un rôle en connaissance de cause. Quel avenir pour l'emploi, les salaires, les qualifications, les évolutions, les conditions de travail?

Ne laissez pas les autres décidez pour vous et sans vous!

Pour chacun d'entre nous, pour toutes et pour tous, les élus ont un devoir d'intervention et d'action.

Vous voulez agir utile pour la collectivité et développer vos compétences par une meilleure connaissance de vos droits et l'acquisition d'assurance dans vos relations avec votre hiérarchie.

Vous bénéficierez de formations vous permettant d'exercer vos missions avec une bonne maîtrise.

L'organisation à laquelle vous adhérerez vous procurera le soutien et la solidarité de nombreux collègues qui s'investissent dans le même engagement.

Fiche de candidature aux élections professionnelles Chronopost du 9 et 10 juin 2015

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Email : .....

Téléphone : ..... Date d'entrée dans l'etp : .....

Date de naissance : ..... Établissement : .....

Je déclare être candidat DP à l'agence de : .....

Fait à ..... , le .....

Signature obligatoire :

CULTURE

Livre,

« Misère de la pensée économique »

De Paul Jorion, édition Fayard

Dénonçant les non sens et les duperies du système, **Paul Jorion en vient à proposer d'accorder la priorité aux salaires** plutôt qu'au crédit qui ne fait que renvoyer à plus tard la solution des problèmes qui se posent aujourd'hui ; **de bannir la spéculation** en rétablissant les articles de loi qui l'interdisaient dans la plupart des pays jusqu'au 19ème siècle ; **de mettre hors d'état de nuire les paradis fiscaux ; d'abolir les privilèges des personnes morales** par rapport aux personnes physiques ; **de remplacer les stock options par une participation universelle**, etc.

De quoi agacer les économistes réputés et autoproclamés et de réjouir « les économistes atterrés ».

Sommaire :

Page 1 :
EDITO - Optimisation et livraison sur RDV
Page 2 :
Classification - Élections, mode d'emploi
Page 3 :
La pénibilité du travail - 1er mai
Page 4 :
Résultats - Culture - Élections DP/CE à Chronopost

Pour recevoir ce journal chaque mois (en numérique ou papier), communiquez-nous vos coordonnées, tout simplement !

Tous nos tracts et infos en ligne sur cgt-fapt.fr onglet « mon entreprise » puis CHRONOPOST

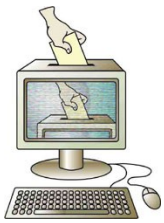

En juin prochain, vous allez renouveler vos DP et les membres du CE !

Pourquoi pas une liste CGT sur votre site ?

Depuis les dernières élections, la CGT Chronopost a démontré son sérieux, son intégrité, son indépendance de la Direction et son engagement au plus près des salariés, de tous les salariés, y compris les cadres et les agents de maîtrise qui sont de plus en plus nombreux à nous rejoindre.

Force de propositions dans toutes les négociations ou force d'opposition quand on touche aux droits des salariés, la CGT répond à l'appel !

Alors pourquoi pas vous ? Rejoignez un collectif citoyen où chacun a autant de place que l'autre, où les décisions sont prises démocratiquement.

C'est le moment de contacter un représentant CGT !

Le 9 et 10 juin 2015

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

MATERIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

(Facultatif) Téléphones → (perso) ..... → pro .....

Grade/Classification ..... Métier .....

Service/Bureau (nom et adresse) .....

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr